



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 17 novembre 2016  
Convocation des conseillers :  
le 17 novembre 2016

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 25 novembre 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
Excusés : Pierre-Marc Knaff, Conseiller

## Le Conseil Communal;

**Objet : 4. Conservatoire Municipal: Organisation Scolaire 2016 - 2017 définitive; décision**

Considérant qu'avec l'entrée en vigueur de la loi concernant l'harmonisation de l'enseignement musical sur le plan national, les communes sièges d'un établissement d'enseignement musical sont tenues de soumettre annuellement aux délibérations des conseils communaux une organisation scolaire de l'enseignement musical dispensé dans leur conservatoire, école de musique, resp. cours de musique;

Vu sa délibération du 16 juin 2016 approuvant l'organisation scolaire provisoire du conservatoire de musique pour l'année scolaire 2016/2017;

Vu le travail organique définitif du conservatoire de musique de l'exercice 2016/2017 présenté par Monsieur le directeur du conservatoire;

Vu la loi du 28 avril 1998 portant :

- a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal
- b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
- c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le traitement des fonctionnaires de l'Etat

Vu le règlement grand-ducal du 3 août 1998 ayant pour objet

- a) de définir les conditions-cadre de l'organisation de l'enseignement musical pour les communes et
- b) d'instituer une Commission consultative interministérielle à l'enseignement musical ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve  
à l'unanimité**

l'organisation scolaire définitive du conservatoire de musique de l'année scolaire 2016/2017.

en séance

date qu'en tête